

Le tri des biodéchets

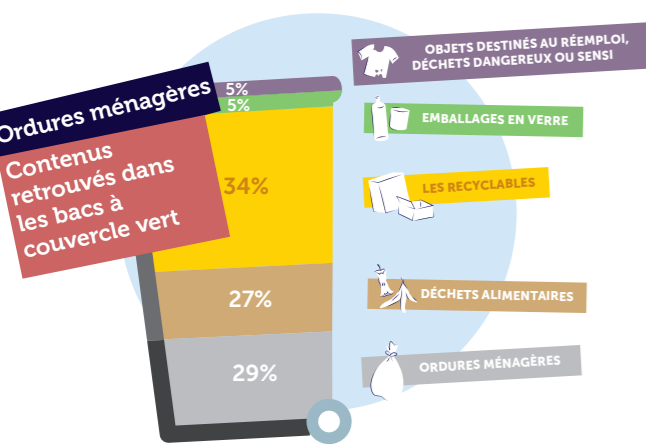
A partir du 1^{er} janvier 2024, tout producteur de biodéchets (particulier, professionnel, collectivité) sera dans l'obligation de trier à la source ses biodéchets, comme c'est déjà le cas pour les emballages, le verre ou le papier, et ceci afin de valoriser au mieux les déchets et de réduire le volume des ordures ménagères résiduelles.

OBC prépare cette nouvelle étape d'optimisation du tri. Ainsi, sur notre territoire à dominante rurale, 91,4% des logements étant des maisons individuelles, l'incitation au compostage individuel a été initiée dès 2017 par la mise à disposition gratuite de composteurs individuels. A ce jour, 63% des foyers du territoire pratiquent le compostage. Pour les autres foyers, ne disposant pas d'espace pour l'installation du composteur, des points d'apports volontaires ont été installés, comme à Malestroit et La Gacilly et prochainement à Carentoir, et d'autres le seront dans les mois à venir.

N'oublions pas que la mise en décharge ou l'incinération de ces biodéchets est à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre (GES). A l'inverse, la valorisation organique via le compostage permet de faire retourner au sol ou de transformer des matières organiques brutes en une matière valorisable adaptée aux besoins agronomiques des sols. Ce compostage contribue également à réduire les tournées des camions de collecte de déchets sur les routes, soit moins de dépenses d'énergie pour leur transport.

LA COLLECTE EN QUELQUES CHIFFRES

*Coût aidés en € HT / habitant



Le compostage

OU COMMENT VALORISER MES BIODÉCHETS

A compter du 1^{er} janvier 2024, le tri des matières organiques sera obligatoire. En termes clairs, le compostage deviendra une nécessité afin que les résidus alimentaires ne soient plus déposés dans les poubelles d'ordures ménagères.

Le compostage est aux déchets organiques de la cuisine et du jardin, ce qu'est le recyclage aux bouteilles de plastiques et de verre. C'est un phénomène naturel de transformation et de décomposition de la matière organique des biodéchets, en humus, par des micro-

organismes, les décomposeurs (bactéries, champignons, vers). L'amendement obtenu, naturel et respectueux de l'environnement, s'utilise ensuite au jardin.

1 Pourquoi composter ?*

Pour fabriquer un engrais naturel
Il permet de remplacer les engrais chimiques et est un très bon fertilisant naturel.

Pour participer à la réduction des gaz à effet de serre
Moins de transport et de traitement des déchets.

Pour avoir une poubelle plus propre et moins odorante
On peut la vider moins souvent.

Pour réduire le volume de la poubelle des déchets ménagers
Ils représentent 1/4 du contenu d'une poubelle sur le territoire.

2 Comment faire son compost ?*

Sans hésiter !

- Déchets de cuisine**
Épluchures et fanes, marc de café, filtre en papier, pain, laitage, croûtes de fromage, fruits et légumes abîmés...
- Déchets de jardin**
Tontes de gazon, feuilles mortes, tailles de haies, branches cassées ou broyées, paille, écorces, fleurs fanées..
- Certains déchets de maison**
Mouchoirs en papier, essuie-tout, cendres de bois, sciures, copeaux, papier journal, carton brun (boîtes d'œufs, rouleaux de papier toilettes...), plantes d'intérieur...

Surtout pas

- Produits synthétiques non biodégradables**
Verres, métaux, plastiques, tissus, contenu des sacs d'aspirateur...
- Couches-culottes et sacs plastiques**
Ils ne sont pas entièrement biodégradables
- Produits chimiques**
Huiles de vidange, bois vernis ou peints. A déposer en déchèterie

Avec modération

- Mauvaises herbes**
Les graines résistent et peuvent germer après utilisation du compost
- Coquillages et coquilles d'œufs**
Ils ne se décomposent pas. Mais ils aèrent et apportent des éléments minéraux au compost
- Végétaux malades**
Pour éviter toute propagation des maladies
- Déchets très ligneux ou durs**
Tailles, branches, os, noyaux, trognons de chou, sauf s'ils sont broyés, car ils se dégradent plus difficilement
- Viande**
En petits morceaux, à placer au centre du tas, hors d'atteinte des animaux.

Si le compost est sombre, à la texture fine et friable c'est qu'il est prêt !

COMPOST

LES RÈGLES D'OR D'UN COMPOST RÉUSSI :

- Apporter un bon mix de déchets : 50% déchets humides / 50% déchets secs**
- Fragmenter les déchets**
- Aérer le compost**
- Surveiller l'humidité : arroser si trop sec / ajouter des déchets si trop humide**

3 Comment utiliser son compost ?*

Au potager

En automne-fin d'hiver
Au printemps
Toute l'année

Pour les plantes en pot

A la plantation
Chaque année

Pour les arbustes fruitiers

A la plantation
Chaque année

Pour les massifs floraux

A la plantation
A l'automne
Au printemps

Pour la pelouse

A la plantation
Chaque printemps

Pour les haies arbustives

A la plantation
Tous les deux ans

Mélangez le compost avec de la terre pour éviter de "bruler" les végétaux, car le compost est très riche en nutriments.

Les points d'apport volontaire

COMPOSTER MÊME QUAND ON N'A PAS DE TERRAIN

Lorsqu'on habite en campagne ou dès que l'on dispose d'un peu de terrain, composter est relativement facile... Cela devient plus compliqué dès lors que l'on vit en centre-ville...

Afin de répondre à cette problématique, OBC a mis en place deux points d'apports volontaires (PAV) expérimentaux au cours de l'année 2023, à Malestroit (7 rue de l'Eperon) et La Gacilly (Place des Sculpteurs). Un prochain sera installé à Carentoir.

Ainsi, tous les habitants ne pouvant pas installer de composteur, peuvent y déposer leurs résidus de déchets organiques alimentaires et de serviettes en cellulose. En parallèle, des bioseaux pour transporter ces déchets ont été remis à tous les usagers qui sont venus les récupérer lors des permanences.

Les PAV sont collectés une fois par semaine afin d'éviter toutes nuisances. Les biodéchets sont triés afin d'enlever les indésirables puis envoyés en méthanisation.

Les recommandations d'utilisation sont identiques à celles d'un composteur.

Retrouvez tous les contacts des différents services au verso de la lettre

Des composteurs sont remis gratuitement sur réservation pour les habitants qui dépendent des déchèteries de Carentoir, Ruffiac et Sérent (voir modalités de récupération au verso).
Pour ceux dépendant de la déchèterie de Porcaro, contactez le SMICTOM (02 99 09 57 26).

*Source Tuto Comment réussir son compost de l'ADEME

En bref

MAISON DE L'HABITAT

Les conseillers FRANCE Rénov' de la « Maison de l'habitat et de l'énergie » offrent un accompagnement personnalisé et sans engagement afin de rénover les logements pour baisser les factures, améliorer le confort, diminuer l'impact environnemental, permettre le maintien à domicile ou encore changer de chauffage. Pris en charge à 100% par la communauté de communes, ce service est gratuit et sans conditions de ressources. Les habitants du territoire (propriétaire, bailleur, locataire, ou encore futur acquéreur) peuvent bénéficier de conseils techniques, permettant d'identifier et de prioriser les travaux de rénovation énergétique, de conseils financiers face aux multiples dispositifs (montants, procédures...) et des conseils juridiques afin de lutter contre la fraude et les arnaques.

Pour tous renseignements :

02 30 07 10 34 : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h.
renovation.habitat@oust-broceliande.bzh

LIGNES BREIZHGO

Le réseau BreizhGo, lignes régionales de bus, s'est renforcé en 2023 sur le territoire d'OBC. Ainsi, le 3 janvier, à l'initiative de la communauté de communes, une nouvelle ligne régionale BreizhGo N°12 « Redon - La Gacilly - Guer - Plélan », a été mise en place. Celle-ci traverse l'ensemble des communes à l'Est du territoire. Elle complète le réseau régional composé des lignes « Rennes - Ploërmel » et « Ploërmel - Vannes » respectivement au Nord et à l'Ouest d'OBC. Concernant cette dernière ligne de car BreizhGo N°4, répondant essentiellement aux besoins scolaires, la Région a souhaité augmenter la fréquence et améliorer le temps de transport, conformément aux attentes de la population. Le 4 septembre, en concertation avec les communautés de communes, les allers-retours sont passés de deux à huit par jour du lundi au vendredi et de un à cinq allers-retours le samedi.

Cette expérimentation a pour objectif de répondre au plus grand nombre, tout en maintenant l'offre scolaire.

Informations sur les lignes et horaires BreizhGo :
www.breizhgo.bzh

MAISON DES ADOS

Depuis le mois de septembre, une antenne de la Maison des Ados est présente à la maison des services à Guer (4 avenue du général de Gaulle) le mercredi, une semaine sur deux (semaines paires). Lieu d'accueil et d'écoute pour les jeunes, les parents et les professionnels intervenant auprès des adolescents, il permet d'accéder gratuitement et en toute confidentialité à l'écoute professionnelle. L'équipe est constituée d'une infirmière, d'une psychologue, d'un éducateur et d'un infirmier en addictologie.

Sur rendez-vous, réservation du créneau :
02 97 01 33 21

MUSÉE DE LA RÉSISTANCE EN BRETAGNE

Le Musée de la Résistance en Bretagne a réouvert ses portes en septembre 2021, après deux années de travaux. Nouvelle scénographie, expositions, conférences, ateliers... sans oublier la « Boutique ». Musée labellisé « Tourisme et Handicap » depuis octobre 2023. Une visite s'impose !

A noter l'exposition « Vous n'irez plus danser ! Les bals clandestins : 1939-1945 » jusqu'au 31 décembre 2023.

Informations :

Musée de la Résistance en Bretagne, Saint-Marcel | Tel : 02 97 75 16 90
Ouvert tous les jours, de 14h à 18h (sauf le mardi) | Gratuit - 18 ans
Fermeture annuelle du 1^{er} au 31 janvier 2024

VŒUX OBC AUX HABITANTS : À VOS AGENDAS !

Les élus et les services d'OBC ont le plaisir de convier les habitants du territoire à la cérémonie des vœux de la communauté de communes le samedi 27 janvier après-midi. Le programme détaillé sera communiqué ultérieurement, notamment dans la prochaine « Lettre des habitants ».